

# **REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**Un Peuple – Un But – Une Foi**

## **STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE**

Les nombreux programmes d'ajustement mis en œuvre, jusqu'à la dévaluation du franc Cfa en janvier 1994, n'ont pas permis une stabilisation durable de l'économie et un retour de la croissance. La dévaluation du franc Cfa a permis une prise de conscience de l'importance stratégique de la compétitivité, ainsi que de la nécessité d'établir un partenariat opérationnel avec le secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des politiques économiques.

Le gouvernement a donc décidé de mettre l'accent sur une politique volontariste, conformément aux objectifs du millénaire auxquels il a souscrit. Il s'est engagé à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015. Cette politique a pour vocation de consolider les acquis et de créer au niveau des entreprises et de l'ensemble du tissu économique, les conditions préalables à la réalisation des gains de productivité nécessaires pour atteindre une croissance d'au moins 7% de 2007 à 2015.

Dans le sillage de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'enjeu fondamental pour la période 2005-2015 est de parachever la mise en place du cadre général requis pour porter et maintenir la croissance économique à des niveaux compatibles avec une accélération du processus de développement.

### **OBJECTIF DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE (SCA)**

Lors de la quatrième session du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI), le chef de l'Etat a prescrit deux objectifs essentiels à la SCA :

- ▶ accélérer la croissance économique, en améliorer qualitativement la structure pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté ;
- ▶ en diversifier les sources pour la sécuriser et la pérenniser.

La SCA doit être élaborée sur la base d'une large concertation avec toutes les forces vives de la nation. Elle doit être perçue par tous les acteurs comme le cadre convivial de mise en cohérence des politiques économiques de l'Etat. L'objectif général d'une croissance plus forte, et dont les fruits sont mieux répartis, fédère en réalité toutes les politiques et mesures mises en œuvre dans le cadre de la bonne gouvernance, du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de l'initiative du Millenium Challenge Account (MCA), ainsi que du Plan de Développement Economique et Social, de la Stratégie de Développement du Secteur Privé et des Politiques Sectorielles.

### **CADRE INSTITUTIONNEL**

Le cadre institutionnel qui est proposé pour la mise en œuvre de la SCA s'inspire de la concertation qui a présidé à l'élaboration de la Stratégie de Développement du Secteur Privé et de l'approche participative de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Il capitalise sur les règles de transparence de la bonne gouvernance, ainsi que sur la volonté politique affichée par les plus hautes autorités. Il repose sur trois (3) structures :

- ▶ un Comité national de pilotage de la SCA ;
- ▶ un Comité technique de la SCA ;
- ▶ des groupes de grappes et un groupe de synthèse macroéconomique.

### **1. Le Comité national de pilotage de la SCA**

Le Comité national de pilotage de la SCA est un cadre d'informations, d'orientation et d'échanges permettant aux différents segments de la société d'exprimer leurs attentes et analyses et de formuler des orientations sur la mise en œuvre de la SCA.

Le Comité national de pilotage est présidé par le Premier Ministre. Le secrétariat de ses réunions est tenu par le Secrétaire Général du Gouvernement.

La composition du Comité national de Pilotage est donnée par l'article 3 de l'Arrêté primatorial n° 01875 du 14 avril 2005.

### **2. Le Comité technique**

Il est la cheville ouvrière de l'élaboration de la SCA. Sa composition est la suivante :

- ▶ Ministre de l'Economie et des Finances, Président,
- ▶ le Directeur Général de l'APIX ;
- ▶ le Directeur de la Prévision et de la Statistique ;
- ▶ le Coordonnateur de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté ;
- ▶ le Directeur du Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement ;
- ▶ les Présidents des groupes de grappe et des groupes thématiques.

Il a pour missions :

- ▶ de constituer les Groupes de grappes et le Groupes de synthèse macroéconomique ;
- ▶ d'élaborer les termes de référence de ces Groupes ;
- ▶ de coordonner les activités de ces Groupes ;
- ▶ d'assurer la cohérence d'ensemble des propositions issues de ces Groupes ;
- ▶ d'assurer la communication sur la SCA ;
- ▶ de préparer les réunions du Comité national de pilotage ;
- ▶ d'élaborer l'avant projet de loi sur la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

Le secrétariat du Comité technique est assuré par le Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement.

### **3. Les Groupes de Grappes**

Les travaux préliminaires sur la SCA ont permis de dégager une liste de cinq (5) grappes à fort potentiel susceptibles de servir de charpente à la SCA. Il s'agit de l'Agro-industrie et de l'Agroalimentaire, des produits de la mer, du tourisme - artisanat d'art et industries

culturelles, du coton-textile -habillement et des TIC et télé-services. Il s'agira de bâtir autour de ces grappes de véritables pôles intégrés de compétitivité, par une mise à niveau et un développement des éléments suivants : industries-clé interdépendantes, secteurs de soutien, infrastructures économiques, compétences technologiques, compétences professionnelles, main d'œuvre spécifique, infrastructures légales et réglementaires.

De façon spécifique, ces Groupes sont chargés :

- ▶ de faire le diagnostic de la Grappe et d'en évaluer les perspectives et le potentiel et de fixer des objectifs ;
- ▶ d'énoncer les stratégies de développement ;
- ▶ d'établir le programme d'actions, le coût du financement et le chronogramme pour le développement de la Grappe.

La périodicité des rencontres est définie par le Groupe.

Chaque Groupe désigne en son sein :

- ▶ un Président : représentant du Secteur privé ;
- ▶ un Vice-Président : représentant de l'Administration ;
- ▶ un Rapporteur : représentant de l'Administration ;
- ▶ un Rapporteur adjoint : représentant du Secteur privé.

Les groupes sont appuyés par un cabinet international qui travaillera avec un relais local.

#### **4. Le Groupe de synthèse macroéconomique**

En fonction des objectifs fixés par les groupes de grappes, du financement proposé et du chronogramme, le groupe met les propositions des groupes de grappes dans un cadre macroéconomique cohérent et évalue leur soutenabilité au plan des équilibres fondamentaux. Il établit également une matrice de système des actions relevant des différents secteurs d'activités sur la base des propositions des groupes de grappes.

La périodicité des rencontres est définie par le Groupe.

#### **5. La loi d'orientation sur la SCA**

La SCA devra faire l'objet d'une loi d'orientation. Cette démarche permettra notamment d'élargir le débat à la Représentation nationale et de forger un consensus en érigeant la SCA au rang de priorité nationale, stable dans le temps.

En conclusion, la mise en cohérence entre la SCA et le DSRP2 a permis de dégager le gap additionnel de financement d'environ 520 milliards de FCFA sur 2007-2010. Les simulations effectuées sur le cadrage du DSRP2 montrent la soutenabilité de la SCA et la pertinence des choix. Dès 2009/2010 le seuil de 7,1% de taux de croissance est franchi après la période de préparation et mise à niveau du « site » SCA. Grâce à l'investissement privé et la mise en place effective de l'Environnement des Affaires de Classe Internationale (EACI), la croissance devrait se consolider sur la période 2011-2015.

